



[www.chevrieres42.fr](http://www.chevrieres42.fr)

## **Compte rendu Conseil Municipal du 27/10/2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 27 octobre 2017 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

*Présents : Norbert DUPEYRON, Marie Joëlle PERRET, Louis ROUSSET, Joël VOS, Raphaël BASSON, Christophe DUMAS, Hervé GAGNARD, Marie JACQUIN, Nicole MARQUET, Thierry PERRET, Nicole VENET.*

*Absents excusés : Bruno BASSON (pouvoir donné à Raphaël BASSON) Béatrice CHALENDARD (pouvoir donné à Christophe DUMAS)*

### **Journée téléthon 2017**

Une présentation de cette journée qui aura lieu le 09 décembre est faite aux élus par les bénévoles du CCL

Proposition que la commune :

- prenne en charge en fin d'après-midi un pot pour clôturer cette journée et remercier tous ceux qui ont participé à cette manifestation
- prenne en charge pour cette manifestation l'achat de matériels : peintures, quincaillerie, guirlandes, ....

### **1) Conventions**

Les élus approuvent :

- L'avenant pour prolonger d'un an la convention avec le Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) pour les dossiers retraites de nos agents communaux affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales
- La reconduction de la convention avec le CDG 42 pour le pôle santé à partir du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020 pour un coût annuel de 96 € par employé pour l'année 2018 (89 + 7 € de frais de gestion). Cette convention gère les visites médicales de nos agents communaux dans le cadre de la médecine du travail
- La convention tripartite entre la commune, la trésorerie et ERDF pour un mode de prélèvement pour les factures d'électricité.

### **2) Motion pour la ruralité**

Suite à la demande de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui, réunie en congrès national le 01 octobre, ont adopté une motion en faveur des territoires ruraux, le conseil municipal valide à son tour cette motion.

L'objet de ce texte est de mettre en avant les craintes des élus ruraux sur le devenir des communes et de vouloir voir traiter dans les mêmes conditions les territoires ruraux et urbains. Ce texte sera transmis aux parlementaires.

### **3) Assainissement**

Les élus approuvent le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif. Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

#### Faucardage des roseaux pour les deux stations du Guichard et de Savigneux :

Les élus valident la convention entre la commune et le SIMA Coise pour une mise à disposition de la brigade verte du SIMA pour aider à la coupe et l'évacuation des roseaux des stations.

Une convention sera également signée avec le SIMA Coise pour la réhabilitation du pont sur Bilaise au Moulin. Début des travaux prévus le 30 octobre.

#### Diagnostic réseaux :

Des campagnes de mesures sur certaines parties de nos réseaux d'assainissement collectif seront effectuées par GEOLIS et l'entreprise COMA à partir du 13 novembre et ce pour une période d'un mois, à la condition que les conditions météorologiques deviennent plus propices. Le manque actuel de précipitations peut en effet ne pas permettre la tenue de ces comptages.

Ces interventions se feront en journée et également la nuit.

La gendarmerie a été informée de ces interventions nocturnes.

### **4) Voirie**

Point sur travaux programme 2017 : Les enrobés sur la partie de la route allant de Montagneux à Bancou ont été faits. Ceux des chemins du Vert, du Petit-Mas et une antenne du Grand Moulin seront faits début semaine 44.

### **5) Tourisme**

Le conseil valide la révision de l'atténuation de compensation reversée par la Communauté de Communes de Forez-Est aux communes de l'ancienne communauté de communes de Feurs en Forez

### **6) Plan d'adressage**

Pour rappel, ce plan d'adressage, concerne tous les secteurs de la commune qui n'avait pas été faits en 2012.

Un courrier vous a été adressé pour vous informer de votre nouvelle adresse. Un certificat d'adresse était joint à ce courrier. Il vous permettra de faire le nécessaire auprès des organismes pour lesquels nous devons notifier ce changement d'adresse. Il vous est demandé de bien vouloir poser la plaque numéro qui était dans

l'enveloppe. Cette plaque doit être posée de façon visible, soit un encadrement de porte ou un pilier.

Pour ceux qui habitent les lotissements, les numéros reçus doivent correspondre à ceux que certains d'entre vous ont déjà posés.

Nous vous rappelons que la mise en place de ces adresses nous est demandée dans le cadre du déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit) pour nous permettre de nous abonner. De plus la Poste enregistre sur un fichier national ce plan d'adressage communal qui permettra à différents opérateurs de se l'approprier pour la mise à jour d'outils de géo-positionnements.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie

► **Vos papiers d'identité**

**Carte d'identité, passeport et permis de conduire** sont toujours **valides** avec l'ancienne adresse.

► **Signalez votre modification d'adresse**

**À tous vos interlocuteurs** (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

La mise à jour est **obligatoire** et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.

Documents à l'attention de votre préfecture :

• **Cerfa n°13750\*05** : disponible sur le site du Service Public

**justificatif d'identité** : original + copie

un par co-titulaire

**certificat d'adresse** fourni par la mairie

**carte grise originale**

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué). Par contre, s'il s'agit de la 4<sup>ème</sup> étiquette, la carte grise est à refaire entièrement en préfecture (service **payant**).

Documents à l'attention de votre préfecture :

• **Cerfa n°13750\*05** : disponible sur le site du Service Public

**justificatif d'identité** : original + copie

**certificat d'adresse** fourni par la mairie

**carte grise originale** : réception d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation lors du dépôt de la demande

Besoin d'aide ? : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou préfecture

## 7) Questions et informations diverses

### Fermetures des guichets de la Sous-Préfecture pour certains services :

A compter du 2 novembre 2017, les services de la sous-préfecture chargés de la délivrance des certificats d'immatriculation seront définitivement fermés.

Un serveur vocal interactif national, outil d'assistance téléphonique à l'usager a été mis en place depuis le 16 octobre 2017, afin d'apporter des réponses aux questions les plus fréquemment posées pour les certificats d'immatriculation, les permis de conduire, les cartes nationales d'identité, les passeports. Il est accessible aux usagers via un numéro national unique : 34 00 (0,06 euros la minute).

Les usagers pourront également effectuer leur démarche en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr). ou à l'aide du point numérique situé à l'entrée au rez-de-chaussée de la Sous-Préfecture aux heures habituelles d'ouverture.

Arrêté de limitation de stationnement RD 6 :

Durant la période hivernale (du 06 novembre 2017 au 09 avril 2018) il sera interdit de stationner le long la RD 6, route de Fontanès, du carrefour de la RD 6 et RD 103 jusqu'au croisement du chemin du Brochet aux endroits délimités par les bornes. Les 2 côtés de cette chaussée devront être libres de tout stationnement afin de faciliter et sécuriser les services de déneigement. Le présent arrêté est transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison, au service départemental chargé du déneigement.

Eclairage public :

Pas de coupure de l'éclairage public pour les nuits du :

- 8 au 9 au décembre : Téléthon
- 31 décembre au 01<sup>er</sup> janvier : Saint-Sylvestre

***Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 24 novembre 2017 à 20h.***

**Dates à retenir :**

**07 novembre 2017** : Don du sang à la salle polyvalente de 16 h à 19 h

**Commémoration du 11 novembre** : Cérémonie le samedi 11 à 11 heures

**12 novembre 2017** à 14h à la salle polyvalente : **LOTO** organisé par l'APEEC (Association des parents d'élèves de Chevrières)

**24 et 25 novembre 2017** : vente de livres à l'école St Benoit :

- vendredi 24 novembre de 16 h à 18 h 30
- samedi 25 novembre de 10 h à 17 h

**26 novembre 2017** à 14 heures à la salle polyvalente : concours de belote organisé par le Comité Culture et Loisirs

**30 novembre 2017** à partir de 14h30 à la salle polyvalente : après-midi jeux (scrabble, tarot, belote)

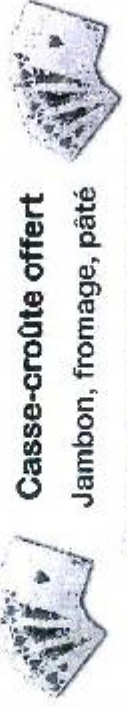
# CHEVRIÈRES

## À la salle polyvalente

**DIMANCHE**  
**26**  
**NOVEMBRE**

**CONCOURS DE BELOTE**  
Inscriptions dès 14h  
16 € la doublette

Organisé par le Comité Culture et Loisirs



**Casse-croûte offert**  
Jambon, fromage, pâte

Tous les joueurs seront primés

A gagner :

**1er : 2 jambons** À partir du 11ème :  
cuisses de poulet, saucisses, saucissons, bouteilles

**2ème : 2 dindes**

**3ème : 2 bouteilles apéritif**

**Puls : Jésus, poulets, rôtis, rosettes**



## PREMIER TÉLÉTHON CHEVROTIN

**Le Samedi 9 décembre**  
(Programme de la journée en page annexé)



### Repas

Les tickets repas sont en vente au prix de 5 € :

- au bar tabac l'Enclume
- au salon de coiffure C comme Coiffure

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon



### Chants

Afin de participer à l'animation du téléthon, le groupe de chants de la paroisse, demande aux personnes qui aiment chanter et le désirent vraiment se joindre au groupe pour cette occasion.

Des répétitions de chants, seront prévues au cours du mois de novembre, à définir le jour et l'heure qui conviendra le mieux au plus grand nombre. Pour cela il serait bien de se faire connaître le plus rapidement possible, par téléphone 04 77 94 02 87 (Basson-Français).

Au programme chansons populaires variées, voire de Noël, accompagnées soit au synthé ou à l'accordeon.

### Boissons

Pour que cette manifestation soit une réussite nous avons besoin :

- \* De pomme de terre, pour notre repas

Vous pouvez les déposer les vendredis, samedis ou à la salle des associations lors des ateliers parages de Familles Rurales

**AFMTELETHON**  
INNOVER POUR GUERIR



# TELETHON CHEVROTIN

**Samedi 9 décembre 2017 de 10h à 17h**

**la commune de Chevrières se mobilise en faveur du Téléthon.**

À la fin de journée, un visiteur spécial déposera son traineau dans le village pour le plaisir des enfants mais aussi des plus grands.







### MARCHÉ DE NOËL

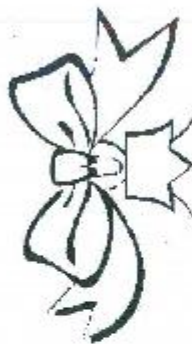
Vente d'objet de décoration, idées cadeaux, artisans divers, gâteaux...



### RESTAURATION SUR PLACE

Buvette(marron chaud, vin chaud...)

Repas : FC (pât, saucisse, fromage blanc, clémentine)



### ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

Lectures de contes, lettres au père Noël, maquillage, activités manuelles de décoration.



### NAVETTES GRATUITES

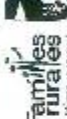
en véhicules anciens vous emmènera du parking de l'école au centre bourg.

## Un fil rouge sur la journée

Une après-midi jeux (scrabble, tarot, belote) le jeudi 30 novembre 2017 à partir de 14h30 est organisée

pour collecter des fonds qui seront reversés au Téléthon.

Une forte mobilisation des associations de Chevrières s'est créée pour vous préparer ce moment familiale, festif et récolter le maximum de dons pour le téléthon !



**12 novembre 2017**

# LOTO

**14 heures**

**Salle Polyvalente**

# CHEVRIERES

Organisé par l'APEEC

Bons d'achat

Cours de pâtisserie

**1 nuit en tipi pour 4**

Parapluie inversé

Paniers garnis

Plancha

Entrées pour le Pal

**2 Repas dans un restaurant 1\***

Perceuse visseuse sans fil

Enceintes bluetooth

Drône

1 carton 3€

Produits de beauté homme/femme

3 cartons 8€

Buvette sur place

**Et bien d'autres lots...**